

DCM N° 13 /2023

République Française

Département de LA SAVOIE

Arrondissement de
ST-JEAN-DE-MAURIENNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE de
ST-ETIENNE-DE-CUINES – 73130**

L'an deux mil vingt-trois, le deux mars, à dix- huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en Séance Publique, sous la Présidence de M. Dominique LAZZARO, MAIRE.

MEMBRES PRESENTS : MM. BIGNARDI Martine - CLAPPIER Yves – CLEMENT Pierre-Benoît –
COMBET-BLANC Françoise - CURCIO Véronique - DEJEAN Jocelyne – DEPLANTE Benjamin – GOYET Aurélie –
LEMAIRE-LEVY Florence - PACHOUD Bernard - ROCHETTE Pierre - ROL Nelly - TOGNET André -

MEMBRE ABSENT EXCUSÉ : M. PACHOUD Bernard de 18h30 à 19h05-
procuration donnée à M. LAZZARO Dominique de 18h30 à 19h05

Mme BIGNARDI Martine a été élue Secrétaire de Séance.

DATE CONVOCATION C.M. :
27/02/2023
DATE PUBLICATION SUR SITE INTERNET ET AFFICHAGE LISTE D.C.M. :
03/03/2023
DATE ENVOI DCM EN SOUS-PREFECTURE de ST-JEAN-DE-MAURIENNE :
13/03/2023
DATE PUBLICATION D.C.M. SUR SITE INTERNET :
13/03/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

* EN EXERCICE : 14
* PRESENTS : 13 de 18H30 à 19h05
14 de 19h06 à 19h50

* VOTANTS : 14

.....

**OBJET : DEMANDE SUBVENTION CONSEIL REGIONAL AUVERGNE RHONE-ALPES AU TITRE
DU SECTEUR « AMENAGER ET EQUIPER UNE AIRE DE JEUX ADAPTEE ET ACCESSIBLE »
POUR ACQUISITION AIRES DE JEUX ECOLE MATERNELLE ET PARC DE LA TRANCHEE
COUVERTE**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder au remplacement des aires de jeux de l'école maternelle et du parc de la tranchée couverte, ces équipements n'étant plus aux normes de sécurité.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, par 14 voix POUR

- **APPROUVE** le devis correspondant de

PROLUDIC - 181, Rue des Entrepreneurs – 37210 - VOUVRAY

pour un montant **H.T. de 36.880,89 €**

A ce devis s'ajoute un autre devis pour les travaux de préparation des sols, terrassement et support qui seront effectués par une entreprise locale de travaux publics.
(les devis des autres entreprises non reçus à ce jour)

- **APPROUVE** un devis correspondant de

Entreprise JAMEN FFT ALPES – 622, Avenue de la Gare -73130- ST-ETIENNE-DE-CUINES

pour un montant **H.T. de 10.755,37 €**

soit un MONTANT TOTAL H.T. de 47.636,26 € pour ces 2 devis.

- **DEMANDE** au **CONSEIL REGIONAL AUVERGNE RHONE-ALPES**, au titre du secteur « AMENAGER ET EQUIPER UNE AIRE DE JEUX ADAPTÉE ET ACCESSIBLE », de l'année 2023, la subvention la plus élevée possible pour l'acquisition des aires de jeux de l'école maternelle et du parc de la tranchée couverte.
- **DEMANDE** une autorisation au **CONSEIL REGIONAL AUVERGNE RHONE-ALPES** de procéder à cette acquisition avant l'obtention éventuelle de la subvention au titre du secteur « AMENAGER ET EQUIPER UNE AIRE DE JEUX ADAPTÉE ET ACCESSIBLE » pour l'année 2023.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au BUDGET PRIMITIF 2023 de la Commune.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à établir un dossier de demande de subvention pour la réalisation de cette acquisition auprès du **CONSEIL REGIONAL AUVERGNE RHONE-ALPES**, au titre du secteur « AMENAGER ET EQUIPER UNE AIRE DE JEUX ADAPTÉE ET ACCESSIBLE » pour l'année 2023, à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

FAIT ET AINSI DELIBERE, les jours, mois et an ci-dessus

POUR COPIE CONFORME,

ST-ETIENNE-DE-CUINES, le 13 MARS 2023

M. LAZZARO Dominique, MAIRE de ST-ETIENNE-DE-CUINES

